

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 21 mars 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
Mrs Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

**ABSENTS** : Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr Dominique FOURCADE.  
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.  
Mr Laurent BERNARD.

**SECRETARE DE SÉANCE** : Madame Valérie ADEMA.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 3 5

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

**OBJET : COMMUNE – CRÉATION DE LA POLICE MUNICIPALE PLURICOMMUNALE - DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.**

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 février 2024,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune envisage de mettre à disposition de la commune de Savignac-les-Ormeaux des agents de la police municipale d'Ax-les-Thermes et leurs équipements.

Cette mise à disposition nécessite de procéder à la création de la police municipale pluricommunale.

Afin de réaliser les démarches administratives nécessaires, il est proposé de confier à Monsieur le Maire la délégation de signature pour toutes les affaires afférentes à la création de la police municipale pluricommunale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DONNE** à Monsieur le Maire délégation de signature pour toutes les affaires afférentes à la création de la police municipale pluricommunale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**  
**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**  
**Ax-les-Thermes, le 28 mars 2024**

**Le Maire**  
**Dominique FOURCADE**

**La secrétaire de séance**  
**Valérie ADEMA**

